



Procès-Verbal

Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

Réunions des 27 Février et 2 Mars 2020

Présents : MM. GOURMAND, D'AGOSTINO, BOURGOGNON, DANON, GRANJON.

Réunion téléphonique : M. DUCHER.

Assiste : Mme VALDES

1 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1. Confirmations de niveau de classement

LE BOIS D'OINGT : Stade Municipal – NNI. 690240101

Cette installation est classée en niveau 6 S jusqu'au 13/11/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau 6 SYE et des documents transmis :

Demande de classement du 18/02/2020.

Plans.

Rapports de visite effectué par M. BOURGOGNON du 03/12/2019.

AOP du 01/02/2020.

Tests in situ du 19/01/2020.

La Commission propose le classement de l'installation en niveau 6 SYE et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

VENDAT : Stade Municipal – NNI. 033040101.

Cette installation était classée niveau 5 gazon jusqu'au 14/12/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement niveau 5 gazon et des documents transmis.

AOP du 30/11/2019.

Demande de classement du 10/12/2019.

Rapport de visite de M. CHUCHROWSKI du 30/11/2019.

Elle prend note de la demande de travaux pour la mise en conformité des buts n°2 (2.38 m pour 2.44 m). Un délai au 16 février 2020 vous est accordé. Passé ce délai l'installation sera déclassée en niveau 6.

Titre 6 – Circulaire 19

A la prochaine échéance de classement décennale, cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que les vestiaires soient mis en conformité avec le règlement de 2014 (chapitre 1.3).

Le titre 6 s'applique quelle que soit la nature du sol de l'aire de jeu.

Au regard des éléments transmis, elle prononce le classement de cette installation en niveau 5 gazon jusqu'au 24/02/2030 (sous réserve que les travaux soient exécutés).

Ce classement ne concerne que l'aire de jeu de 105 x 66.

PIERREFORT : Stade Georges Perrot – NNI. 151520101.

Cette installation était classée niveau 5 gazon jusqu'au 22/04/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement niveau 5 gazon et des documents transmis.

Rapport de visite du 27/12/2019.

Demande de classement de M. LOUBEYRE du 13/01/2020.

Plans

AOP du 27/12/2019.

Elle prend de note la demande de travaux pour la mise en conformité des bancs de touche qui entrent dans la zone des 2.50 m de dégagement (1.80 m actuellement, donc très dangereux pour la sécurité des joueurs) « voir règlements généraux de la FFF ». Un délai au 15 Mars 2020 vous est accordé. Pour cela il faut reculer les abris de 0.70m minimum. *Passé ce délai l'installation sera interdite de toute compétition.* Une visite sera effectuée par le District du Cantal avec une photo à l'appui.

Au regard des éléments transmis et sous réserve des prescriptions précédentes, elle prononce le classement de cette installation en niveau 5 gazon jusqu'au 24/02/2030 (Sous réserve que les travaux soient effectués dans les délais accordés).

Ce classement ne concerne que l'aire de jeu de 100 x 60.

CHALMAZEL JEANSAGNIERE : Stade Municipal - NNI N° 420390101.

Cette installation était classée niveau 6 gazon jusqu'au 27/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement niveau 6 gazon et des documents transmis.

Demande de classement de M. TRICAUD du 13/02/2020.

AOP du 16/03/2010.

Elle prend note de la demande de travaux pour la mise en conformité des bancs de touche (protection mousse ou caoutchouc des angles saillants, donc très dangereux pour la sécurité des joueurs) et mise aux normes des buts hauteur 2.44 m requise. Un délai au 15 Avril 2020 vous est accordé. Une visite sera effectuée par le District de la Loire avec une photo à l'appui.

Au regard des éléments transmis et sous réserve des prescriptions précédentes, elle prononce le classement de cette installation en Niveau 6 gazon jusqu'au 24/02/2030 (Sous réserve que les travaux soient effectués dans les délais accordés).

Ce classement ne concerne que l'aire de jeu de 100 x 56.

AMPLEPUIS : Stade de COUCY – NNI. 690060201.

Cette installation était classée jusqu'au 03/11/2019. Elle est utilisée avec le rugby.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement niveau 5 gazon et des documents transmis.

Demande de classement de M. BOURGOGNON du 11/02/2020.

AOP du 18/09/2007.

Au regard des éléments transmis, elle prononce le classement de cette installation en niveau 5 gazon jusqu'au 24/02/2030.

Ce classement ne concerne que l'aire de jeu de 105 x 68.

1.2. Changement de niveau de classement

DOUVAINE : Sade Julien Gaudin – NNI. 741050102

Cette installation est classée en niveau 6 SYE jusqu'au 12/09/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau 5 SYE et des documents transmis :

Demande de classement du 05/02/2020.

Plans.

Rapports de visite effectué par MM. CHENEVAL et ROSSET du 05/02/2020.

AOP du 04/02/2020.

Tests in situ du 21/12/2019.

La Commission propose le classement de l'installation en niveau 5 SYE et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

SAINT ETIENNE : Stade Auguste Dury – NNI. 422180501

Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 22/08/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau 4 et des documents transmis :

Demande de classement du 28/02/2020.

Plans.

Rapports de visite effectué par MM. GOURMAND et BOURGOGNON du 19/02/2020.

La Commission propose le classement de l'installation en niveau 4 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

1.3. Demande d'avis préalable

CLERMONT FERRAND - Stade Camille Leclanché – NNI. 631130603

Cette installation est classée niveau Foot A11 Gazon jusqu'au 02/05/2029.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un changement de revêtement et un classement Foot A11 SYE et des documents transmis.

Plans.

Demande d'avis favorable du 31 Janvier 2020.

Elle émet un avis favorable pour la mise en place d'un gazon synthétique sous réserve du respect des Règlements des Terrains depuis le 31 Mai 2014.

Cet avis ne concerne que l'aire de jeu de 90 x 57 m.

Elle rappelle que, notamment les dispositions relatives aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisées in situ à la mise en service et après chaque échéance de cinq années d'utilisation.

Elle constate que les zones de dégagement au niveau des lignes de touches sont conformes à l'article 1.1.7 dudit règlement sous réserve que les buts rabattables de Foot A8 n'entrent pas dans la zone des 2.50 m de dégagement.

Le traçage de football réduit devra être conforme à la nouvelle disposition concernant le Foot A8.

Pour son classement en niveau 5SYE, l'ensemble de l'installation doit être conforme au Règlement des Terrains lors de la demande de classement.

CLERMONT FERRAND : Stade Camille Leclanché – NNI. 631130601

Cette installation est classée niveau Foot A11 Gazon jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un changement de revêtement et un classement Foot A11 SYE et des documents transmis.

Plans.

Demande d'avis favorable du 31 Janvier 2020.

Elle émet un avis favorable pour la mise en place d'un gazon synthétique sous réserve du respect des Règlements des Terrains depuis le 31 mai 2014.

Cet avis ne concerne que l'aire de jeu de 90 m x 62 m.

Elle rappelle que, notamment les dispositions relatives aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisées in situ à la mise en service et après chaque échéance de cinq années d'utilisation.

Elle constate que les zones de dégagement au niveau des lignes de touches sont conformes à l'article 1.1.7 dudit règlement sous réserve que les buts rabattables de Foot A8 n'entrent pas dans la zone des 2.50 m de dégagement.

Le traçage de football réduit devra être conforme à la nouvelle disposition concernant le Foot A8.

Pour son classement en niveau 5SYE, l'ensemble de l'installation doit être conforme au Règlement des Terrains lors de la demande de classement.

3. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

3.1 Confirmation de niveau de classement

SAINT FONTS : Stade Carnot – NNI. 691990101

L'éclairage était classé en Niveau E4 jusqu'au 28 Janvier 2019.

Eclairement moyen horizontal : 245 lux.

Facteur d'uniformité : 0.76.

Rapport Emini/Emaxi : 0.63.

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

BRON : Stade Jean Jaurès – NNI. 690290201

L'éclairage de cette installation était classé niveau E5 jusqu'au 18 Février 2020.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau E5 et des documents transmis.

Demande de classement de M. VITALI du 10 Janvier 2020.

Eclairement moyen : 191 Lux

Facteurs d'uniformité : 0.72

Rapport Emini / Emaxi : 0.51

Au regard des éléments transmis, elle prononce le classement de cet éclairage en niveau E5 jusqu'au 2 Mars 2021.

SAINT FONTS : Stade de la Cressonnière – NNI. 691990201

L'éclairage de cette installation était classé niveau E5 jusqu'au 1er Mars 2020.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau E5 et des documents transmis.

Demande de classement de M. DANON du 24 Février 2020.

Eclairement moyen : 190 Lux

Facteurs d'uniformité : 0.72

Rapport Emini / Emaxi : 0.52

Au regard des éléments transmis, elle prononce le classement de cet éclairage en niveau E5 jusqu'au 2 Mars 2022.

SAINT FONTS : Stade de la Cressonnière – NNI. 691990201

L'éclairage de cette installation était classé niveau E5 jusqu'au 1er Mars 2020.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau E5 et des documents transmis.

Demande de classement de M. DANON du 24 Février 2020.

Eclairement moyen : 190 Lux

Facteurs d'uniformité : 0.72
Rapport Emini / Emaxi : 0.52

Au regard des éléments transmis, elle prononce le classement de cet éclairage en niveau E5 jusqu'au 2 Mars 2022.

CAILLOUX SUR FONTAINE : Complexe Sportif des Prolières – NNI. 690330102

L'éclairage de cette installation était classé niveau E5 jusqu'au 1^{er} Mars 2020.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau EFoot à 11 et des documents transmis.

Demande de classement de M. VITALI du 21 Février 2020.

Eclairement moyen : 161 Lux

Facteurs d'uniformité : 0.71

Rapport Emini / Emaxi : 0.50

Au regard des éléments transmis, elle prononce le classement de cet éclairage en niveau EFoot à 11 jusqu'au 2 Mars 2022.

DARDILLY : Stade de la Brocardière – NNI. 690720201

L'éclairage de cette installation était classé niveau E5 jusqu'au 1^{er} Mars 2020.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau E5 et des documents transmis.

Demande de classement de M. VITALI du 26 Février 2020.

Eclairement moyen : 154 Lux

Facteurs d'uniformité : 0.74

Rapport Emini / Emaxi : 0.54

Au regard des éléments transmis, elle prononce le classement de cet éclairage en niveau E5 jusqu'au 2 Mars 2021.

3.2. Demande de classement

DOUVAINE : Stade Julien Gaudin – NNI. 74050102

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau E5 et des documents transmis.

Demande de classement de M. ROSSET du 5 Février 2020.

Eclairement moyen : 190 Lux

Facteurs d'uniformité : 0.80

Rapport Emini / Emaxi : 0.61

Au regard des éléments transmis, elle prononce le classement de cet éclairage en niveau E5 jusqu'au 2 Mars 2022.

LE BOIS D'OINGT : Stade Municipal – NNI. 690240101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau EFoot à 11 et des documents transmis.

Demande de classement de M. VITALI du 3 Février 2019.

Eclairement moyen : 164 Lux

Facteurs d'uniformité : 0.71

Rapport Emini / Emaxi : 0.50

Au regard des éléments transmis, elle prononce le classement de cet éclairage en niveau E5 jusqu'au 2 Mars 2022.

VILLEURBANNE : Stade Cyprian – NNI. 692660301

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau E5 et des documents transmis.

Demande de classement de M. VITALI du 24 Février 2020.

Eclairage moyen : 292 Lux

Facteurs d'uniformité : 0.73

Rapport Emini / Emaxi : 0.58

Au regard des éléments transmis, elle prononce le classement de cet éclairage en niveau E5 jusqu'au 2 Mars 2022.

3.3. Changement de niveau

VIRIAT : Stade Pierre Brichon – NNI. 14510101

L'éclairage de cette installation était classé niveau EFoot à 11 jusqu'au 1er Février 2020.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau E5 et des documents transmis.

Demande de classement de M. BOURDON du 28 Février 2020.

Eclairage moyen : 156 Lux

Facteurs d'uniformité : 0.71

Rapport Emini / Emaxi : 0.51

Au regard des éléments transmis, elle prononce le classement de cet éclairage en niveau E5 jusqu'au 2 Mars 2021.

3.4. Demande d'avis préalable

ORCINES : Stade Municipal – NNI. 632630101

Eclairage moyen : 196 Lux

Facteurs d'uniformité : 0.82

Emini/Emaxi : 0.67

Niveau : E 5

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents transmis.

Elle émet un avis favorable pour la réalisation de cet éclairage.

SAINT ROMAIN DE SURIEU : Stade du Père André - NNI. 384520101

Eclairage moyen : 171 Lux

Facteurs d'uniformité : 0.78

Emini/Emaxi : 0.63

Niveau : E 5

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents transmis.

Elle émet un avis favorable pour la réalisation de cet éclairage.

4. AFFAIRES DIVERSES

Courriers reçus le 26 Février 2020

District de Lyon et du Rhône : Demande de classement d'éclairage du stade Municipal à Le Val d'Oingt.

District de l'Allier : Demande de classement fédéral du stade de la Maubette à Etroussat.

Courriers reçus le 27 Février 2020

District de Lyon et du Rhône :

Demande de confirmation de classement d'éclairage du Complexe Sportif à Cailloux sur Fontaine.

Demande de confirmation de classement d'éclairage du stade de la Brocardière à Dardilly.

Demande de confirmation de classement d'éclairage du stade Jean Jaurès à Bron.

District de la Loire : Demande de classement fédéral du Complexe Sportif de St Romain la Motte.

Courriers reçus le 28 Février 2020

Mairie de St Fons :

Demande de confirmation de classement d'éclairage du stade de la Cressonnière.

Demande de confirmation de classement d'éclairage du stade Carnot.

District de Drôme-Ardèche :

Demande d'avis préalable du stade du Père André à St Romain de Surieu.

Demande d'avis préalable d'éclairage du stade du Père André à St Romain de Surieu.

District de Haute-Savoie Pays de Gex :

Demande de classement d'éclairage du stade Julien Gaudin N°2 à Douvaine.

Reçu un courrier de la Mairie de Beaumont justifiant l'implantation des mâts d'éclairage.

Courrier reçu le 1^{er} Mars 2020

District de Lyon et du Rhône : Reçu le rapport de visite de la Plaine des Jeux de Gerland N°8.

Courriers reçus le 2 Mars 2020

District de l'Ain : Demande de classement d'éclairage du Stade Pierre Brichon à Viriat.

FFF CFTIS : Reçu les décisions de la CFTIS du 27 Février 2020.

District de l'Allier : Demande de classement fédéral du stade de la Maurance à Lusigny.

Courriers reçus le 3 Mars 2020

District de Savoie : Demande de confirmation d'éclairage du stade Maurice Rey N°1 à La Rochette.

Demande de confirmation d'éclairage du stade Maurice Rey N°2 à La Rochette.

District de Lyon et du Rhône : Demande de classement d'éclairage du stade des Marais à Jonage.

District de l'Ain : Demande d'avis préalable du stade Pierre Brichon à Viriat.

Mairie de Villeurbanne : Information sur la maintenance de l'éclairage du stade Cyprian.

District de la Haute-Loire : Demande d'avis préalable du stade Marcel Ouillon à St Maurice sur Lignon.

Le Président,

Le Secrétaire,

Roland GOURMAND

Henri BOURGOGNON